

## Association Sportive

## INFORMATION FAMILLE - Septembre 2024

Pendant la semaine, les professeurs d'EPS (Education Physique et Sportive) proposent à vos enfants de pratiquer les activités suivantes aux horaires précisés dans le tableau ci-dessous. Le badminton et la GRS peuvent être proposés en compétition.

**Début des entraînements à partir du *lundi 16 septembre 2024***

Activités	Catégorie	Entraînements	Horaires	Périodes	Observations
<b>GOLF</b> avec <b>M.Berthoin</b>	Tous niveaux	Mercredi	13h45 à 16h45	Toute l'année	RDV à 13h45 à l'accueil du Golf de CHANTILLY (Allée de la ménagerie Vineuil St Firmin) Tenue correcte obligatoire (pantalon et polo conseillés).
<b>Badminton</b> avec <b>M.Schneider</b>	6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	Mardi	12h à 13h	Toute l'année.	Compétitions parfois le mercredi après-midi. Les raquettes seront prêtées pendant le mois d'octobre. Après cette date, prévoir son propre matériel.
		Jeudi	12h à 13h	Toute l'année.	
	4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup>	Mardi	13h à 14h	Toute l'année	Compétitions parfois le mercredi après-midi. Venir avec son matériel.
		Lundi	17h à 18h30	Toute l'année.	
<b>SQUASH</b> avec <b>M.Béral</b>	Tous niveaux	Mercredi	12h30 à 15h30	Toute l'année	Limité à 12 inscrits. Prévoir un pique-nique qui sera pris sous la surveillance du professeur dans le gymnase de 12h30 à 13h. Déplacement avec l'enseignant jusqu'au club de squash. Début de l'entraînement à 13h15. Le matériel sera prêté par le club mais prévoir des chaussures propres d'intérieur. Retour au collège avec l'enseignant pour 15h30.
<b>GRS</b> avec <b>Mme Béral</b>	Débutants	Mercredi	12h30 à 14h	Toute l'année	Pratique de loisir ou en compétition. Prévoir un pique-nique qui sera pris sous la surveillance du professeur dans le gymnase de 12h30 à 13h. Tenue obligatoire : collant noir (court ou long), T-shirt, cheveux attachés, bouteille d'eau. Compétitions le mercredi après-midi 1 fois dans l'année. Pour les élèves confirmés, participation à la sélection aux championnats de France.
	Elèves ayant déjà pratiqué la GRS		12h30 à 15h30		

Inscriptions et informations

**Tout au long de l'année auprès des enseignants d'EPS**

Modalités d'inscription

**Cotisation : 30 euros** (15 euros pour les autres enfants d'une même famille). Elle permet la pratique de plusieurs sports et comprend : la licence, l'assurance, le transport.

**Autorisation des parents** : voir coupon au dos

**DROIT A L'IMAGE :**

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

**RGPD (protection des données) :**

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

**ASSURANCE :**

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

**Autorisation des parents : Coupon ci-joint.**

-----

Je, soussigné, .....Tel : .....

Autorise **mon fils, ma fille** : Nom .....Prénom.....classe : .....né(e) le .....

A faire partie de l'Association Sportive de son établissement dans l'activité : .....

Je règle ce jour, la cotisation de **30€ par chèque (à l'ordre de l'AS du collège F. DOLTO, noter le nom et prénom de l'élève au dos du chèque) ou en espèces**

Je l'autorise à se rendre et à repartir par ses propres moyens sur les lieux d'entraînement (gymnase, ... )

Ci-joint une adresse **mail pour valider les inscriptions** mais aussi pour les convocations , résultats et photos éventuelles :  
.....@ .....

En outre, j'accepte que les responsables de l'association sportive (et) ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

Fait à .....le .....

Signature